

# Noyelles-sous-Lens: une mutuelle municipale pour éviter une médecine à deux vitesses

Publié le 21/01/2016 PAR ÉLODIE RABÉ

**Lors de la cérémonie de vœux, le maire de Lens, Sylvain Robert, a annoncé la mise en place d'une mutuelle municipale. Un questionnaire sera bientôt distribué aux habitants mais le projet en est encore au stade de l'ébauche. D'autres communes ont déjà pris de l'avance. Alors, comment ça marche ?**



Mutuelle communale ne veut pas dire qu'il n'y a aucune mise en concurrence. Les personnes intéressées ont effectivement le choix entre trois grands groupes.

Le constat est simple : de plus en plus de gens ne souscrivent pas à une mutuelle par manque de moyens. Les personnes âgées et les bénéficiaires des minima sociaux qui ne profitent pas de la couverture maladie universelle (CMU) sont les plus impactés.

Noyelles-sous-Lens est la première commune du bassin minier à avoir pris le problème à bras-le-corps. « *Nous avons été sollicités par des personnes qui avaient vu un reportage sur le sujet au journal de 13h de TF1* », explique Marc Dupré, responsable du centre communal d'action sociale (CCAS). Le comité senior, au plus près de la population, est aussi très concerné.

« *Nous avons donc recherché les meilleures solutions* », ajoute l'adjointe aux affaires sociales, Valérie Delvallez.

# Tarifs préférentiels

La municipalité entre alors en contact avec l'association Ma commune, ma santé, qui dépend du groupe Actiom. Et, aujourd'hui, tout Noyellois qui adhère à cette association peut bénéficier de tarifs préférentiels pour une couverture optimale. *« Ils ont le choix entre trois grands groupes à des prix équivalents à ceux des mutuelles d'entreprise. »*

Aucun questionnaire de santé à remplir, quel que soit l'âge du bénéficiaire, prise en charge dès le 1er du mois qui suit l'inscription et certaines mutuelles proposent même une garantie obsèques sans coût supplémentaire.

## 67 personnes intéressées

Depuis la mise en place de ce système, il y a près d'un an, soixante-sept personnes se sont ainsi montrées intéressées. *« 50 % d'entre elles sont des personnes âgées, 30 % représentent une population en fin de carrière professionnelle qui s'inquiète de ne plus bénéficier de la mutuelle d'entreprise et, le reste concerne des bénéficiaires des minima sociaux »,* précise le responsable du CCAS. *« Il y avait un réel besoin. On voit bien que l'on ne s'est pas trompé. »*

Mais, attention, si on parle de mutuelle municipale, la mairie n'en tire aucun bénéfice financier. *« Sans volonté politique ça ne se fait pas mais il s'agit avant tout d'une mise en relation entre l'association et nos administrés »,* commente Valérie Delvallez. *« Parce qu'ensemble on est plus fort. »*

## Contrat collectif

C'est effectivement l'effet de groupe qui permet des tarifs plus bas, typiquement comme dans une politique d'offre et de demande. L'association Ma commune, ma santé, travaillant en partenariat avec 623 villes en France, *« nous sommes clairement dans un contrat collectif à l'échelon national ».*

Si vous êtes intéressés pour souscrire à l'une de ces mutuelles, tél. (numéro vert du CCAS) : 0800 88 66 76.

## Les communes suivent le pas

Noyelles-sous-Lens pourrait être un bon exemple pour une bonne partie du Lensois.

Lens est la dernière commune en date à avoir annoncé vouloir mettre un tel projet en place. Suite aux vœux de Sylvain Robert, on pensait même que cela allait arriver assez vite mais, aujourd'hui, il s'agit seulement de distribuer un questionnaire à la population pour connaître ses attentes avant d'avancer au niveau des marchés publics.

Liévin réfléchit également à la possibilité de mettre en place une mutuelle communale mais veut s'assurer que, si les coûts sont intéressants, les garanties le seront aussi pour les habitants. Une adjointe planche actuellement sur le dossier.

Vendredi dernier, c'est la municipalité de Pont-à-Vendin qui organisait une réunion publique à ce propos.

Autant de communes qui sauront désormais vers qui se tourner pour être conseillées.